

## LOI IMMIGRATION RETRAIT TOTAL ET IMMEDIAT

Une loi qui subit une motion de rejet de la représentation nationale, une loi qui comme beaucoup d'autres au cours des dernières années est imposée à tous les Français, une loi profondément anti-ouvrière et raciste, combattue par notre URIF FO qui s'inscrit dans tous les combats pour la défense des valeurs de la République et nous conduit à nous engager dans toutes les actions dénonçant le racisme et la xénophobie.

Cette loi est non seulement raciste mais elle remet en cause les droits des travailleurs et leurs acquis démocratiques. Sur le plan de la sécurité sociale elle remet en cause le principe fondamental qui établit que c'est le fait de cotiser qui donne droit aux prestations et l'article 5 des ordonnances de 1945 qui stipule que « les travailleurs étrangers sont assurés obligatoirement dans les mêmes conditions que les travailleurs français ». Ce droit aux prestations est conditionné à une durée de présence minimale. Ces travailleurs travailleront, cotiseront mais ne bénéficieront plus des mêmes droits que les autres.

C'est la fin de l'égalité de traitement qui conduira à des situations dramatiques pour des travailleurs étrangers privés de ressources importantes les conduisant à rejoindre les « bataillons » de salariés, de retraités et de chômeurs vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Et que dire des 3,9 millions de travailleurs étrangers supplémentaires d'ici à 2050 qui selon le Medef devront rejoindre notre territoire pour assurer les métiers dit « en tension » mais qui n'auraient pas les mêmes droits en matière de sécurité sociale.

Cette loi peut laisser imaginer que salaires et garanties collectives seraient moindre pour ces salariés avec y compris des conséquences sur les salaires et droits de toute la classe ouvrière.

Nous ne pouvons non plus tirer un trait sur les étudiants étrangers dont la loi institue une obligation de verser une « caution retour ». C'est-à-dire verser une somme pour financer leur future expulsion à la fin de leurs études. Et que dire des frais d'inscription exorbitants qui contribueront à une ségrégation selon que les étudiants viendront de tel ou de tel continent.

Cette loi remet en cause l'Aide Médicale d'État qui en France garantit la prise en charge des malades qu'elles que soient leurs situations et d'où qu'ils viennent. Si la loi immigration ne la remet pas en cause immédiatement, le débat a bien tourné autour de cela et le gouvernement envisage bien dans le prolongement de cette triste loi de réformer ce dispositif assez rapidement.

Ce gouvernement qui à diverses reprises s'est référé au siècle des Lumières serait bien inspiré de retirer sa copie qui est tout le contraire du siècle des Lumières et des valeurs de notre République. Plus de liberté avec les lois liberticides qui ont fleuri pendant la période du COVID et qui se prolongent avec celles d'aujourd'hui et peut-être de demain.

Plus d'égalité avec les mesures de la loi immigration. Une fraternité qui existe et existera toujours entre les travailleurs et le mouvement syndical libre, indépendant et internationaliste.

Le Préfet de Région, représentant de l'État, doit connaître nos positions et les transmettre au Président de la République, au premier ministre et à son gouvernement.

Une seule façon de faire passer le message :

**Rassemblement de l'URIF FO**  
**Le mardi 23 janvier 2024 à 12h00**  
**Devant la préfecture de Région**

(5, rue Leblanc 75015 PARIS Métro : ligne 8, station Balard  
RER : ligne C, station Pont du Garigliano)

Avec prises de parole et rencontre avec le Préfet pour dépôt de notre texte qui exige **LE RETRAIT TOTAL ET IMMÉDIAT** d'une loi qui n'est pas digne d'exister dans le pays de la Révolution et des Lumières.